



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixantième session

Bonn, 3-13 juin 2024

Point 11 de l'ordre du jour

Questions relatives aux pays les moins avancés

Questions relatives aux pays les moins avancés

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction du rapport du Groupe d'experts des pays les moins avancés (ci-après le Groupe d'experts) sur sa quarante-cinquième réunion¹, qui s'est tenue à Bujumbura (Burundi) du 20 au 23 février 2024.
2. Le SBI s'est félicité du bon déroulement de l'Expo PNA qui se tenait à Dhaka (Bangladesh) du 22 au 25 avril 2024, et a souligné que les Expos continuaient de permettre aux parties prenantes d'échanger des données d'expérience et de nouer des partenariats utiles à l'avancement du processus de formulation et d'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA).
3. Le SBI a noté que le dialogue de haut niveau et porteur de changements sur les PNA, qui avait été organisé par le Secrétaire exécutif de la Convention, s'était tenu le 22 avril 2024 dans le cadre de l'Expo PNA.
4. Le SBI a remercié le Gouvernement burundais d'avoir accueilli la quarante-cinquième réunion du Groupe d'experts et le Gouvernement bangladais d'avoir accueilli l'Expo PNA ; il a aussi remercié les organisations, les organes et les centres et réseaux régionaux qui avaient participé à l'organisation de l'Expo.
5. Le SBI a également remercié le Groupe d'experts et le secrétariat pour leur travail remarquable en faveur des pays les moins avancés (PMA), notamment pour l'aide qu'ils leur apportaient s'agissant de mettre en place leurs plans, politiques et processus nationaux de planification en matière d'adaptation d'ici à 2025 et de les exécuter progressivement d'ici à 2030, conformément au paragraphe 59 de la décision 1/CMA.5.
6. Le SBI a rappelé le paragraphe 46 de la décision 1/CP.21 concernant l'accélération de l'aide apportée aux PMA pour la formulation et l'exécution de leurs PNA.
7. Le SBI a pris note avec satisfaction du programme de travail glissant du Groupe d'experts pour 2024-2025².
8. Le SBI s'est félicité que le programme de travail glissant du Groupe d'experts pour 2024-2025³ comprenne des activités liées au Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, à savoir soutenir l'application du Cadre au moyen d'orientations techniques et de supports de formation à ce sujet et contribuer à l'exécution du programme

¹ FCCC/SBI/2024/5.

² FCCC/SBI/2024/5, annexe III.

³ FCCC/SBI/2024/5, annexe III, p. 25.



de travail Émirats arabes unis-Belém sur les indicateurs de progrès relatifs aux cibles visées aux paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5.

9. Le SBI a constaté qu'au 7 juin 2024 :

a) Les PMA avaient soumis au Fonds vert pour le climat (FVC) 46 propositions de planification en vue d'obtenir un financement pour l'élaboration de PNA ou d'autres processus de planification de l'adaptation, 32 d'entre elles avaient été approuvées (pour un montant total de 74 millions de dollars) et 29 avaient reçu les premiers fonds ;

b) Sur les 45 PMA, 22 avaient préparé et soumis leur PNA⁴, 16 le préparaient et prévoyaient de le soumettre en 2024 ou 2025⁵, 5 n'avaient pas encore commencé à élaborer leur PNA⁶, et 2 n'avaient pas encore communiqué d'informations sur le sujet⁷ ;

c) Les 22 PMA qui avaient présenté un PNA avaient également soumis au FVC des propositions en vue d'obtenir un financement qui leur permettrait de réaliser les activités prioritaires prévues dans leur PNA, et les propositions de 20⁸ d'entre eux avaient été approuvées.

10. Le SBI s'est félicité que le Canada et la Nouvelle-Zélande aient respectivement présenté une stratégie nationale d'adaptation et un PNA⁹, et a invité les autres pays développés parties à soumettre leur PNA et stratégies connexes sur la plateforme NAP Central¹⁰ en vue de promouvoir l'échange de données d'expérience, d'enseignements et de pratiques optimales quant à la planification et à l'application de mesures d'adaptation.

11. Le SBI a noté qu'au 31 décembre 2023, 40 PMA avaient rédigé un total de 92 idées de projet dans le cadre de l'initiative visant à constituer une réserve de projets pour l'exécution des PNA¹¹ et que 4 d'entre eux avaient transformé leurs idées de projet en notes de cadrage qui avaient été soumises au FVC (celles de la République centrafricaine et du Togo) et au Fonds pour les PMA (celles du Bhoutan et du Rwanda) et approuvées pour le financement. Six idées de projets émanant de quatre autres PMA (Burkina Faso, Éthiopie, Madagascar et Soudan) avaient fait l'objet de notes de cadrage et devaient encore être soumises pour financement.

12. Le SBI s'est félicité de la révision de la stratégie pour le Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC¹², a pris note du fait que les PMA continuaient d'avoir du mal à accéder à l'aide dont ils avaient besoin pour formuler et exécuter leur PNA et a souligné qu'il importait d'intensifier les efforts visant à convertir les notes de cadrage en propositions de financement.

13. Le SBI a noté que depuis la huitième reconstitution de ses ressources en juillet 2022, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avait octroyé, par l'intermédiaire du Fonds pour les PMA, quelque 257 millions de dollars de fonds non remboursables à 25 projets d'adaptation dans plusieurs PMA¹³.

⁴ Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Haïti, Kiribati, Libéria, Madagascar, Mozambique, Népal, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste, Togo et Zambie. Les PNA sont disponibles à l'adresse suivante : <https://napcentral.org/submitted-naps>.

⁵ Comores, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Somalie et Tuvalu.

⁶ Angola, Djibouti, Érythrée, Îles Salomon et Yémen.

⁷ Afghanistan et Myanmar.

⁸ Bangladesh, Burkina Faso, Cambodge, Éthiopie, Kiribati, Libéria, Madagascar, Népal, Niger, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Timor-Leste et Togo.

⁹ Disponible à l'adresse suivante : <https://napcentral.org/projectcatalogues>.

¹⁰ <https://www.napcentral.org>.

¹¹ Mentionnées à l'annexe IV du document FCCC/SBI/2023/7.

¹² Voir le document GCF/B.36/09 du Conseil du FVC.

¹³ Projets au Bénin, au Bhoutan, au Burkina Faso, au Burundi, au Cambodge (deux projets), aux Comores, à Djibouti, en Éthiopie, au Lesotho, au Libéria, au Malawi, au Mozambique, au Népal, au Niger, en République centrafricaine, en République démocratique populaire lao, au Rwanda, au Soudan du Sud (deux projets), au Togo et en Zambie (deux projets), en plus de deux projets globaux.

14. Le SBI a également noté qu'entre sa création en 2010 et le 10 juin 2024, le FVC avait affecté 1,067 milliard de dollars de fonds non remboursables à 46 projets nationaux et multinationaux d'adaptation concernant les PMA.

15. Le SBI a noté en outre qu'entre sa création en 2001 et le 10 juin 2024, le Fonds pour l'adaptation avait versé 408 millions de dollars de fonds non remboursables à 41 PMA dans le cadre de projets nationaux et régionaux.

16. Le SBI a pris note des recommandations formulées par le Groupe d'experts¹⁴ concernant les moyens de surmonter les difficultés et de combler les lacunes qui empêchaient certains PMA d'entamer l'élaboration de leur PNA et de répondre à leurs besoins à cet égard¹⁵.

17. Le SBI a encouragé les PMA et les organismes qui les aident à formuler et à exécuter leur PNA à se servir du fichier d'experts des PNA originaires des PMA¹⁶, qui permet de répondre à leurs besoins de capacités techniques en utilisant les compétences endogènes.

18. Le SBI a rappelé le paragraphe 21 de la décision 5/CP.17 et a demandé instamment aux pays développés parties de continuer d'aider financièrement les PMA à élaborer et à exécuter leur PNA en utilisant des canaux bilatéraux et multilatéraux, y compris par l'intermédiaire du Fonds pour les PMA, conformément à la décision 1/CP.16.

19. Le SBI a noté que le Groupe d'experts prévoyait d'examiner, à sa quarante-sixième session, les résultats de l'enquête qu'il avait menée auprès des PMA, du FVC et d'autres acteurs concernés afin de recenser les difficultés, les lacunes et les besoins des PMA pour ce qui était de faire approuver le financement de leurs projets d'adaptation par les entités nationales à accès direct. Le Groupe d'experts entendait rédiger des conclusions qu'il lui soumettrait pour examen à sa soixante et unième session (novembre 2024).

20. Le SBI s'est félicité de la réunion organisée en ligne le 16 mai 2024 par le Groupe d'experts, à laquelle ont pris part des représentants du Conseil du Fonds pour l'adaptation, des secrétariats du FVC et du FEM et d'autres organisations compétentes et qui visait à trouver des solutions pour aider les PMA à mettre rapidement en œuvre des mesures d'adaptation sur la base des priorités définies dans leur PNA.

21. Le SBI a également constaté avec satisfaction que le Groupe d'experts continuait de collaborer avec le Comité de l'adaptation, d'autres organes constitués au titre de la Convention, des partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et plusieurs autres organisations, organismes et centres et réseaux régionaux, dans le cadre de l'aide apportée aux PMA afin que ceux-ci prennent des mesures d'adaptation et mènent d'autres activités pertinentes au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, et a préconisé de poursuivre cette collaboration.

22. Le SBI a félicité le Bhoutan, qui était sorti de la catégorie des PMA le 14 décembre 2023.

23. Le SBI a réaffirmé qu'il importait d'aider les pays qui sortaient de la catégorie des PMA à opérer cette transition en douceur¹⁷.

24. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes à continuer de soutenir, grâce à des ressources, l'exécution du programme de travail du Groupe de travail.

25. Le SBI a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les conclusions susmentionnées soient exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

¹⁴ FCCC/SBI/2024/5, par. 19.

¹⁵ Ainsi qu'il ressort de la demande formulée au paragraphe 81 du document FCCC/SBI/2023/21.

¹⁶ <https://www.napcentral.org/roster-of-experts>.

¹⁷ À la lumière de la résolution A/67/221 de l'Assemblée générale des Nations Unies et des documents FCCC/SBI/2018/8 et FCCC/SBI/2019/9, par. 71 à 75.